

# Le tabac, la poule aux œufs d'or du fisc

■ Le marché du tabac rapporte de plus en plus de recettes fiscales malgré la stagnation de la consommation ■ En 2017, la TIC a rapporté près de 10 milliards de DH à l'Etat ■ La contrebande a chuté à 3,73% en 2018, contre 12,48% en 2015 et 20% en 2012.

Près de 15 milliards de DH. C'est ce que pèse aujourd'hui le marché du tabac au Maroc, à en croire les estimations croisées de plusieurs sources professionnelles consultées par *La Vie éco*. Etat, multinationales, importateurs, distributeurs, buralistes, détaillants, contrebandiers... Tout le monde y trouve son compte, à l'exception des fumeurs, diront les plus cyniques.

Dans le détail, la grosse part de ce pactole vient chaque année renflouer les caisses de l'Etat. Totalisant 9,9 milliards de DH en 2017, la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les tabacs manufacturés représente - à elle seule - 11,16% des recettes collectées par la Douane, d'après une source autorisée au sein de cette administration. A cela s'ajoutent les recettes de la TVA et des droits et taxes à l'importation. C'est dire l'énorme enjeu que représente la fiscalité relative aux tabacs manufacturés pour les finances publiques. Ce n'est donc pas pour rien que le projet de Loi de finances de l'année 2019 prévoit une augmentation de celle-ci (voire encadré),

## L'industrie du tabac en chiffres



Chiffres d'affaires :  
**15 milliards de DH**



Fumeurs : **18%** de la population dont **31,5%** d'hommes et **3,3%** de femmes



Parts de marchés :  
SMT (**+50%**),  
PM (**+20%**) et  
JTI (**+20%**)



Buralistes : **20000**



Détaillants informels : près de **200 000** individus

Sources : estimations des opérateurs, douanes, OMS.



Poids de la contrebande :  
**3,73% en 2018**



Recettes de la TIC : **9,9 milliards de DH en 2017**



Cigarettes saisies : **17 millions en 2018** contre **11 millions en 2017**



Importations : **1,13 milliards de DH en 2017**



Capacités de la filière industrielle locale : **17 milliards de tiges**

suscitant une levée de boucliers de la part des opérateurs. A l'évidence, ceux-ci craignent pour leur marge bénéficiaire et leurs parts de marché dans un secteur oligopolistique où la concurrence est très féroce.

«Les réformes fiscales dans le secteur n'ont pas une incidence identique sur tous les opérateurs. Cela dépend du

positionnement et des prix de l'offre de chacun d'entre eux. Il faut dire que les intérêts sont très divergents», explique un opérateur de premier plan.

**Plus de 14 milliards de cigarettes grillées**

En volume consommé, ce ne sont pas moins de 14 milliards de cigarettes écoulées légalement chaque année, toujours selon nos sources professionnelles ayant requis l'anonymat. D'après ces dernières, ce volume stagne dans une fourchette allant de 14 à 15 milliards de tiges depuis plusieurs années. Dépassant de loin les trois quarts des ventes, Marquise, Winston et Marlboro sont les marques vaches à lait des trois opérateurs majeurs du secteur, à savoir l'ancêtre de la régie des tabacs la Société marocaine du tabac (SMT), Philip Morris International (PMI), Japanese Tobacco International (JTI).

«Avec une croissance frôlant les 5% en valeur, couplée à une stagnation des volumes consommés, on peut dire que le business du tabac se porte bien», indique un des opé-

rateurs joints par *La Vie éco*. L'évolution des recettes de la TIC sur les cinq dernières années confirme ce constat.

«Cette embellie a certainement encouragé les pouvoirs publics à vouloir collecter davantage de recettes, en augmentant la pression fiscale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019», commente un observateur.

Qu'est-ce qui explique la croissance en valeur et la stagnation du volume consommé ? «C'est l'impact des réformes fiscales qu'a connues le secteur dont l'uniformisation de la fiscalité du tabac brun sur celle du tabac blanc», rétorquent deux opérateurs majeurs sur le marché des tabacs. L'un deux ajoute que la premiumisation de l'offre - entendez par la montée en gamme - est un autre facteur à considérer ; chose que relativise un autre concurrent.

S'il y a un facteur majeur à ajouter, ce serait bien la chute des ventes de la contrebande. D'ailleurs, le taux pondéré de prévalence des cigarettes de contrebande s'est réduit comme peau de chagrin ces deux dernières années. Calculé au

terme d'une enquête - menée par un cabinet privé et supervisée par les services de la Douane -, ce taux est à seulement 3,73% en 2018, contre 5,64% en 2017, alors qu'il était de 7,46% en 2016 et de 12,48% en 2015.

En 2012, la contrebande pesait près de 20%. Cela va sans dire que c'est une belle remontée, au grand bonheur du ministre de l'économie et des finances ■

MEHDI JAOUHARI

## Les détails de la contrebande en 2018

Sans surprise, les régions frontalières affichent les taux de pénétration les plus élevés des cigarettes de contrebande. Selon le rapport confidentiel de l'enquête sur la prévalence des cigarettes de contrebande de l'année 2018 - dont «La Vie éco» détient une copie -, celles-ci représentent 25,6% dans l'Oriental, 22,8% à Laayoune-Saquia-El Hamra et Dakhla Oued-Eddahab et 11,6% à Guelmim-Oued-Noun. Viennent ensuite Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (6,8%), Fès-Meknès (3,7%) et Casablanca-Settat (2,9%). Par marques, les championnes de la contrebande sont Marlboro (40%), American Legend (20%) et Winston (16%). S'agissant de l'origine, ce sont l'Algérie (40%) et la Mauritanie (35%) qui fournissent le marché parallèle marocain ; profitant d'une pression fiscale inférieure à celle qui est appliquée au Royaume. Notons que la méthodologie de l'enquête est validée par les quatre opérateurs du secteur ■

## Hausse des prix à partir du 1<sup>er</sup> janvier

Selon le rapport économique et financier accompagnant le PLF 2019, les recettes de la TIC sur le tabac augmenteraient à 11 milliards de DH (+13,4%). Pour ce faire, le gouvernement compte augmenter deux des trois composantes de la fiscalité relative aux tabacs manufacturés (la taxation spécifique, la taxation ad valorem et le minimum de perception). Ainsi, la quotité spécifique passerait de 315 DH à 462 DH par 1000 cigarettes alors que le minimum de perception passerait de 386 DH à 630 DH par 1000 cigarettes. La quotité ad valorem - elle - resterait à 25%. Si les opérateurs répercutent l'augmentation sur le prix final - ce qui est souvent le cas -, il faut s'attendre à des augmentations significatives des prix de plusieurs dirhams ; selon les segments et les marques. Selon les estimations d'un opérateur, il s'agira d'une augmentation de 10 à 13 DH pour les marques premiums et de 4 à 8 DH pour les autres segments ■